

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1215

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMINAINE PUBLIC

DP

JAA
1002 Lausanne

1^{er} juin 1995 - n° 1215
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Des électriciens qui tournent en rond

Les producteurs-distributeurs suisses d'électricité ne sont pas à la fête. La demande n'ayant pas suivi leurs prévisions, ils affichent pour la plupart de piètres résultats financiers. La hausse des tarifs engendre la mauvaise humeur des consommateurs. Et voilà que les autorités concoctent des projets de libéralisation du marché (voir page suivante) mettant en question leur confortable situation de monopoleur. En effet, la baisse de la consommation électrique en 1993 et 94 a fait fondre les marges bénéficiaires des producteurs. Ces derniers s'attendent pour les prochaines années à une reprise molle, en tous cas pas supérieure à 1% l'an, c'est-à-dire bien en-dessous de la progression de la demande dans les années 80.

Pour se refaire une santé financière et assurer les investissements à long terme, les sociétés d'électricité, profitant de leur situation de monopole, augmentent leurs tarifs. Au grand dam des consommateurs qui comprennent mal pourquoi ils doivent déboursier plus au moment où la surproduction d'électricité fait s'effondrer les prix sur le marché international.

La contradiction n'est qu'apparente. Car les électriciens pensent et agissent dans le long terme: il faut plusieurs années pour planifier et construire installations de production et réseaux de distribution, des équipements qui seront amortis sur plusieurs décennies. Cette action dans le long terme s'appuie sur des prévisions de croissance de la consommation qui permettent d'adapter l'offre à la demande: c'est là le souci et la fierté des électriciens qui ont à cœur de garantir en tout temps la sécurité de l'approvisionnement.

Voilà que la baisse de la consommation vient perturber ces savants calculs. Faut-il reprocher aux électriciens cette erreur de prévision? Non, dans la mesure où personne n'avait annoncé il y a dix ans la baisse de l'activité économique et une suite d'hivers particulièrement doux, pas plus que la sévère récession dans les pays de l'est européen qui jette sur le marché d'importantes quantités d'électricité.

Non, mais le reproche auquel les producteurs ne peuvent aujourd'hui se

soustraire, c'est d'avoir mené une action constante contre une politique efficace de l'énergie: opposition à l'article constitutionnel sur l'énergie et aux projets législatifs pour une utilisation rationnelle de l'énergie, promotion du chauffage électrique. Bref, d'avoir tout fait pour que se réalisent leurs prévisions de croissance de la consommation. Les électriciens n'ont pas seulement planifié les équipements nécessaires à une demande qu'ils jugeaient devoir croître régulièrement et indéfiniment, ils ont également planifié à leur convenance l'évolution de cette demande en minimisant, voire en s'opposant aux économies d'énergie.

On observe là l'effet classique et pervers d'un système de production lourd et centralisé qui acquiert une autonomie propre, alors qu'il était initialement conçu comme un instrument destiné à rendre des services. Les investissements dans les installations hydroélectriques, les centrales nucléaires, les réseaux de distribution à haute tension et les équipements de toutes sortes se chiffrent par milliards de francs. Des investissements qu'il faut ensuite amortir en vendant les quantités d'électricité pour lesquelles ils ont été réalisés. Le jeu de l'offre et de la demande ne fonctionne plus; l'offrant est condamné à stimuler la demande. Question de survie économique.

Quand Christophe Babaiantz, président de la direction de l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), ironise sur les «donneurs de leçons» qui aujourd'hui se donnent le beau rôle en fustigeant les électriciens imprévoyants, il est de mauvaise foi. Il y a des années que ces donneurs de leçons, dont nous sommes, se soucient de l'impact écologique de notre fringale énergétique et appellent de leurs vœux une politique énergétique centrée sur les économies, les énergies renouvelables et la production décentralisée.

En préconisant une stratégie d'encouragement à l'utilisation de l'électricité, même tempérée par le mot d'ordre «moins d'électricité par utilisation», le président d'EOS montre à quel point il est prisonnier de la logique vicieuse de sa corporation. JD